

# PROGRAMME D'AIDE MUNICIPALE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE PERSONNELLE DURABLES

---

Adopté le 7 avril 2025

Résolution : 2025-04-151

Période visée par le programme :  
7 avril 2025 au 31 décembre 2027

418 492-2312

[WWW.VILLESAINTPASCAL.COM](http://WWW.VILLESAINTPASCAL.COM)



Saint-  
**Pascal**  
On voit loin!

## Table des matières

PRÉAMBULE .....	3
OBJECTIF .....	3
PERSONNES ADMISSIBLES .....	3
ACHAT LOCAL.....	3
PÉRIODE VISÉE.....	3
ENVELOPPE ANNUELLE .....	3
AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES .....	3
Volet 1 : Couches lavables pour bébés .....	3
Produits admissibles .....	3
Aide disponible.....	3
Volet 2 : Produits d'hygiène personnelle réutilisables.....	4
Produits admissibles .....	4
Aide disponible.....	4
CONDITIONS DE RECEVABILITÉ.....	4
PRÉROGATIVES DE LA VILLE.....	4
RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME.....	4

## **PRÉAMBULE**

Par la mise en place du présent programme, le conseil municipal souhaite étendre la portée du programme d'aide municipal pour l'achat de couches lavables adopté antérieurement, afin d'y intégrer tous types de produits d'hygiène personnelle durables.

## **OBJECTIF**

Ce programme a pour but d'encourager la population de Saint-Pascal à diminuer son impact sur l'environnement en priorisant l'achat et l'utilisation de produits lavables et réutilisables pour tous les membres de la famille. Il vise également à encourager l'achat local.

## **PERSONNES ADMISSIBLES**

Seules les personnes domiciliées sur le territoire de la Ville de Saint-Pascal sont admissibles au programme. Les produits achetés dans le cadre de ce programme devront être utilisés par elles.

## **ACHAT LOCAL**

Les achats admissibles devront être faits dans un commerce ou chez un fabricant ayant un établissement au Québec.

## **PÉRIODE VISÉE**

Le programme est en vigueur du 7 avril 2025 au 31 décembre 2027. Une seule demande par personne sera acceptée au cours de la période visée par le programme. Pour être admissible, toute demande doit être liée à un achat fait au cours de cette période.

## **ENVELOPPE ANNUELLE**

L'enveloppe annuelle du programme est de 3000 \$.

## **AIDES FINANCIÈRES DISPONIBLES**

### **Volet 1 : Couches lavables pour bébés**

Produits admissibles

- Couches régulières lavables
- Couches de baignade lavables
- Insertions de couches
- Sac de lavage pour couches lavables

Aide disponible

Un montant équivalent à 60 % du coût total des achats (avant taxes) est disponible jusqu'à concurrence de 250 \$ par personne.

## **Volet 2 : Produits d'hygiène personnelle réutilisables**

### Produits admissibles

- Coupes menstruelles
- Serviettes menstruelles lavables
- Culottes menstruelles lavables
- Appicateurs de tampons réutilisables
- Compresse d'allaitement lavables
- Protège-dessous lavables
- Sous-vêtements avec protection pour l'incontinence lavables
- Protections réutilisables pour l'incontinence
- Sac de transport de produits d'hygiène personnelle

### Aide disponible

Un montant équivalent à 60 % du coût total des achats (avant taxes) est disponible jusqu'à concurrence de 150 \$ par personne.

## **CONDITIONS DE RECEVABILITÉ**

Les demandes doivent se faire via le formulaire *programme d'aide municipale pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables* disponible sur le site Web de la Ville.

Les demandes doivent être accompagnées des pièces justificatives suivantes :

- Preuve de domicile
- Facture

## **PRÉROGATIVES DE LA VILLE**

La Ville se réserve le droit de refuser une demande si les fonds prévus pour le programme sont épuisés ou si elle a des raisons de croire que la demande est frauduleuse.

La Ville peut modifier ou mettre fin au programme à tout moment.

## **RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME**

Les demandes reçues après l'épuisement des fonds pour une année en cours peuvent être reportées, en conservant l'ordre de réception, à l'année suivante tant que le programme est renouvelé.